

Extrait des délibérations
de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique
de l'Université Grenoble Alpes
Séance plénière du jeudi 27 février 2025

D05_27022025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept février à quatorze heures, la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'Université Grenoble était rassemblée en séance plénière, dans l'amphithéâtre 5 de la galerie des amphis sous la présidence de SLAMA Serge, Président du Conseil Académique de l'UGA.

Point à l'ordre du jour : Avis concernant les tarifs des droits spécifiques en formation initiale et les frais de formation en formation continue, de l'offre de formation accréditée

Président de séance : Serge SLAMA

Membres présents : CHAACHOUA Hamid, CROSS Benjamin, DUMESTRE-PERARD Chantal, PINSAULT Nicolas, SEIDELIN Signe, VANIER Léo, BOURREL Romain, BRETON Jean, CARNEL Jean-Stéphane, DEPRET Christian, DE ROSNY Eve, GIROUD Séverine, LEMASSON Germain, RACKI Valérie, DUMON Astrid, QUELIN Léa, RAMBAUD Sarah, GUIDETTI Malo, BERIO Clémence, WARIN Malo, LEUILLIER Adrien, DANIEL Maeva, DI IORIO Énée, SOEHNLEN Gabriel.

Membres représentés : BAVEREL Olivier (procuration à LEMASSON Germain), ORSINI-SAILLET Catherine (procuration à CARNEL Jean-Stéphane), DEPAU Giovanni (procuration à DEPRET Christian), MACLEAN Catriona (procuration à CHAACHOUA Hamid), MARTINEZ MARCOUX Marie-José (procuration à PINSAULT Nicolas), BOUCHEZ-CHEVALIER Valérie (procuration à BRETON Jean), CHALON Nathalie (procuration à DE ROSNY Eve), VALARCHER Olivier (procuration à RACKI Valérie), CASTEBRUNET Hélène (procuration à SEIDELIN Signe), BAILE Henri (procuration à BOURREL Romain), HAMDI-SEBASTIANIS Myriam (procuration à CROSS Benjamin), HENNEQUIN Jean Richard Claus (procuration à BERIO Clémence), RICHARD Louison (procuration à WARIN Malo), GEIBEN Héloïse (procuration à DI IORIO Énée), DECHENAUD Émile (procuration à DANIEL Maeva).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

Il est proposé aux membres de la commission de la formation et de la vie universitaire de voter distinctement les tarifs des droits spécifiques et les frais de formation des formations accréditées.

Les droits spécifiques pour les publics en formation initiale, de l'offre de formation accréditée nouvellement créées, sont soumis au vote.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	25
Membres représentés	15
Nombre de votants	40
Voix favorables	34
Voix défavorables	4
Abstentions ou refus de prendre part au vote	2

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire émet un avis favorable, à la majorité de ses membres présents et représentés, des droits spécifiques pour les publics en formation initiale, de l'offre de formation accréditée nouvellement créées.

Les demandes de baisses des droits spécifiques pour les publics en formation initiale, de l'offre de formation accréditée, sont soumis au vote.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	25
Membres représentés	15
Nombre de votants	40
Voix favorables	34
Voix défavorables	2
Abstentions ou refus de prendre part au vote	4

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire émet un avis favorable, à la majorité de ses membres présents et représentés, concernant les demandes de baisses des droits spécifiques pour les publics en formation initiale, de l'offre de formation accréditée.

Cette délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 place de Verdun, 38000 GRENOBLE ou via <https://citoyens.telerecours.fr>) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Les demandes de hausse des droits spécifiques pour les publics en formation initiale, de l'offre de formation accréditée, sont soumis au vote.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	25
Membres représentés	15
Nombre de votants	40
Voix favorables	24
Voix défavorables	16
Abstention ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire émet un avis favorable, à la majorité de ses membres présents et représentés, concernant les demandes de hausse des droits spécifiques pour les publics en formation initiale, de l'offre de formation accréditée.

Les frais de formation pour les publics en formation continue, de l'offre de formation accréditée nouvellement créées, sont soumis au vote.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	25
Membres représentés	15
Nombre de votants	40
Voix favorables	34
Voix défavorables	4
Abstentions ou refus de prendre part au vote	2

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire émet un avis favorable, à la majorité de ses membres présents et représentés, concernant les frais de formation pour les publics en formation continue, de l'offre de formation accréditée nouvellement créées.

Les demandes de baisses des frais de formation pour les publics en formation continue, de l'offre de formation accréditée, sont soumis au vote.

Cette délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 place de Verdun, 38000 GRENOBLE ou via <https://citoyens.telerecours.fr>) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	25
Membres représentés	15
Nombre de votants	40
Voix favorables	32
Voix défavorable	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	8

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire émet un avis favorable, à la majorité de ses membres présents et représentés, concernant les demandes de baisses des frais de formation pour les publics en formation continue, de l'offre de formation accréditée.

Les demandes de hausses des frais de formation pour les publics en formation continue, de l'offre de formation accréditée.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	25
Membres représentés	15
Nombre de votants	40
Voix favorables	25
Voix défavorables	14
Abstention ou refus de prendre part au vote	1

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire émet un avis favorable, à la majorité de ses membres présents et représentés, concernant les demandes de hausses des frais de formation pour les publics en formation continue, de l'offre de formation accréditée.

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 13 mars 2025

Le Président du Conseil académique
de L'Université Grenoble Alpes


Serge SLAMA

Publié le : 20 mars 2025

Transmis au Rectorat le : 20 mars 2025

Cette délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 place de Verdun, 38000 GRENOBLE ou via <https://citoyens.telerecours.fr>) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.